

La Croix du Grand Veneur et les roselières de Clairefontaine

Une randonnée proposée par Netra



Une boucle avec plusieurs visages... On démarre le long d'une rivière et d'un étang. On s'élève ensuite au moyen d'une sente pour traverser un lopin de la Forêt de Rambouillet où se trouvent quelques arbres remarquables. On finit au travers de roselières et le long d'un étang.

Durée : 3h25
Distance : 11.5km
Dénivelé positif : 45m
Dénivelé négatif : 45m
Point haut : 179m
Point bas : 127m

Difficulté : Moyenne
Retour point de départ : Oui
Moyen de locomotion : A pied
Commune : Clairefontaine-en-Yvelines (78120)

Description

Départ de Clairefontaine-en-Yvelines, au croisement entre la route D27 et la route D72 (feu tricolore). Deux parkings sont disponibles :

- Le long de la D27, au-delà du croisement quand on vient de Rochefort-en-Yvelines et de l'A10.

- Derrière l'église, en remontant sur quelques mètres la D72.

Balisage Bleu et Blanc

(D/A) Suivre la rue principale (D27) en direction de Dourdan / Bullion (Est-Sud-Est). Après quelques mètres, à la fourche située au pied de la mairie et du monument aux morts, prendre à droite le Chemin de l'Essart. Descendre doucement et virer à gauche en bas. Franchir un ruisseau, passer une barrière forestière et continuer sur un chemin.

(1) À la fourche, prendre à gauche la Sente de l'Essart (sente rurale n°3) et ne pas tenir compte de la croix Bleue et Blanche (il y a deux sentiers balisés qui se croisent ici). Sur un large chemin herbeux, longer une rivière à main gauche. Après avoir dépassé une mare sur la droite (non figurée sur la carte), contourner un étang par la droite.

(2) Au bout de l'étang, laisser un petit pont sur la gauche et continuer sur la sente rurale (SR) n°3. Cheminer avec une clôture à main droite puis avec une clôture à main gauche. Au bout de cette clôture, virer à gauche à angle aigu et franchir un ruisseau sur une passerelle constituée d'une unique pierre couchée. Continuer avec une clôture à main gauche. Au bout du chemin, suivre à gauche la route D29. À la hauteur du Chemin du Moulin (appelé "Rue" sur la carte), tourner à droite et traverser une pelouse en demeurant proche d'une clôture côté droit.

Balisage Bleu et Blanc + Bleu

(3) Traverser la route D27 et s'engager en face dans la Sente des Bruyères. Jusqu'au point suivant, la sente est encadrée à gauche par le mur ou la clôture de propriété privée et, à droite, par la clôture du Centre Technique National du Football (CTNF). Démarrer par une montée et, après un virage à gauche, cheminer à plat au milieu des bruyères et des pins. Après une brève descente, à une fourche à hauteur d'une maison, prendre à droite et remonter.

(4) Traverser la fin d'une ruelle goudronnée et effectuer une montée raide rythmée par des marches de bois. Après un nouveau virage à gauche, aller en faux plat descendant. Au bout de cette portion, tourner à droite à angle

Points de passages

D/A Route D27 x Route D72

N 48.612506° / E 1.909239° - alt. 134m - km 0

1 Fourche

N 48.609725° / E 1.912308° - alt. 129m - km 0.42

2 Le Moulin de Vilgris

N 48.608009° / E 1.916749° - alt. 127m - km 0.82

3 Sente des Bruyères

N 48.609314° / E 1.918938° - alt. 135m - km 1.5

4 Sente des Bruyères x Allée de la Garenne

N 48.614932° / E 1.916063° - alt. 159m - km 2.31

5 Carrefour avec la D72

N 48.617627° / E 1.915118° - alt. 178m - km 2.76

6 Carrefour Saint-Chépoix

N 48.624109° / E 1.913359° - alt. 177m - km 3.68

7 Carrefour de Goursac

N 48.627669° / E 1.917136° - alt. 178m - km 4.16

8 Limite des parcelles forestières 22-19 et 22-18

N 48.639567° / E 1.902094° - alt. 176m - km 6.26

9 Croix du Grand Veneur

N 48.633838° / E 1.904025° - alt. 179m - km 7.21

10 La Petite Verrerie

N 48.625357° / E 1.90718° - alt. 172m - km 8.2

11 Sente de l'Orme

N 48.617074° / E 1.905506° - alt. 132m - km 9.16

12 Sentier des Bonnes Femmes x Chemin de la Hunière

N 48.612506° / E 1.900592° - alt. 131m - km 10.72

D/A Route D27 x Route D72

N 48.612506° / E 1.909197° - alt. 134m - km 11.5

droit et faire les (petites) montagnes russes en longeant toujours la clôture du CTNF à main droite jusqu'à une route.

(5) Au carrefour, suivre en face la D72 en direction de La Celle-les-Bordes (panneau). Après environ 150m et avant un grand panneau "Danger ! Passage d'animaux", virer à gauche, passer une barrière forestière et emprunter en forêt le Chemin de Rochefort à Vieille-Église. Après une courte portion de clôture sur la gauche, cheminer avec un perchis de pins à main gauche et une parcelle de feuillus au sous-bois de fougères à main droite. Ignorer un départ de chemin sur la gauche et aboutir à un croisement. Tourner alors à droite (balise Jaune).

Balisage Bleu et Blanc

(6) Au croisement suivant (poteau indicateur), laisser le balisage Bleu partir à gauche et continuer tout droit. Entre deux parcelles de feuillus, ignorer de vagues départs sur les côtés et aboutir à un autre croisement (poteau indicateur à terre en novembre 2016).

Balisage Rouge et Blanc

(7) Continuer tout droit sur le GR® 1 avec une parcelle en régénération à main gauche. Au croisement en T, tourner à gauche et longer une clôture de forêt privée à main droite. Descendre franchement, franchir un ru et remonter en face. Au croisement suivant avec un chemin embroussaillé sur la gauche (Carrefour de l'Ancien Étang sur la carte), continuer tout droit. Au bout de la clôture (Carrefour Biscornu), aller encore tout droit sur 300m environ.

Sans balisage

(8) Peu avant une flèche Rouge et Blanche invitant à tourner à droite, repérer côté gauche deux arbres porteurs des n°s de parcelle 22-19 et 22-18, respectivement. *N.B. Sur la carte au 1/25000, seul les n°s 19 et 18 figurent, le "22" désignant le n° de division qui, lui, est écrit en chiffres romains sur la carte.* Virer alors à gauche et s'engager dans le sentier qui démarre (discrètement) entre ces deux arbres. Cheminer au Sud-Ouest sur ce sentier, étroit mais encore bien marqué, et déboucher sur un chemin stabilisé. Tourner alors à gauche vers une croix visible au loin. Au croisement suivant, continuer tout droit et atteindre la Croix du Grand Veneur.

Balisage Bleu et Blanc

(9) Au carrefour, prendre à droite le Chemin de Vieille-Église (CR15, écriteau). Aller au Sud-Est sur un large chemin herbeux qui ondule, et ignorer de vagues départs sur les côtés. Au croisement avec la Route Robert Joly (beau chêne derrière une clôture côté droit), continuer tout droit, toujours sur le CR15, puis passer une barrière forestière.

Balisage Bleu et Blanc + Bleu

(10) Au croisement avec le Chemin des Nouettes, continuer en face sur une rue goudronnée. Dépasser quelques maisons puis descendre sensiblement. Laisser le CR16 venir de la gauche et aboutir Place de la Croix. Suivre alors à gauche la Rue de Rambouillet, de préférence sur son trottoir de droite.

Balisage Bleu et Blanc

(11) Peu après un passage étroit de la rue, prendre à droite la Sente de l'Orme (impasse). Au bout, ignorer un chemin sur la gauche (non figuré sur la carte) et franchir un ruisseau. Continuer à l'Ouest sur un large chemin herbeux encadré de roselières. À l'abord d'une maison, obliquer à gauche et prendre sur quelques mètres un chemin gravillonné. Quand celui-ci vire à droite, continuer tout droit dans un chemin entre deux clôtures. Au bout de la clôture de gauche, continuer tout droit en longeant celle de droite. Au croisement en T (panneau), tourner à gauche en sous-bois. Franchir un ruisseau sur une passerelle et continuer à nouveau entre des roselières. Au bout du chemin, passer une barrière forestière.

Balisage Bleu et Blanc + Jaune

(12) Continuer en face sur un chemin caillouteux, laisser à gauche l'accès à une maison de retraite et poursuivre sur le goudron. Au Stop, tourner à gauche et emprunter un sentier goudronné pour longer un étang à main gauche. Au bout de l'étang, prolonger le long de la rue. Au Stop, tourner à droite et retrouver le point de croisement des deux routes départementales (D/A).

Informations pratiques

Prévoir des chaussures de randonnée compte tenu de plusieurs passages potentiellement humides.

Pas de point d'eau repéré sur le parcours. À la Croix du Grand Veneur (9), table et banc de pierre propices à une halte. Restaurants à Clairefontaine-en-Yvelines.

Le balisage est le plus souvent parcimonieux, même en forêt. Sur certains tronçons, on trouve plus de croix indiquant la direction à ne pas suivre que de balises... Aussi, une carte au 1/25000 est-elle nécessaire (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Complément :

Cette randonnée peut être combinée avec la randonnée "[Les Bois de Pinceloup et de Saint-Benoît](#)" qui a le même point de départ.

Deux possibilités :

- Démarrer par la présente randonnée. Arrivé au point **(12)**, tourner à droite à angle aigu et suivre l'autre randonnée à partir de son point **(1)**.

- Démarrer par l'autre randonnée. Arrivé au point **(12)**, obliquer à droite et suivre la présente randonnée à partir de son point **(1)**.

Dans les deux cas, compter de l'ordre de 22,5km.

Randonnée effectuée par l'auteur le 27 novembre 2016.

A proximité

- Étangs en début et en toute fin de parcours.

- Belle ambiance forestière et plusieurs arbres remarquables entre **(5)** et **(10)**. Noter en particulier le Chêne du Grand Veneur (classé) **(9)**.

- Roselières entre **(11)** et **(12)**.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-croix-du-grand-veneur-et-les-roselier/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

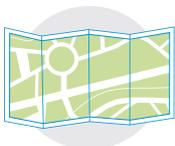
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.